

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 décembre 2023

Délibération n° CCAS-DEL2023-41

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 14

Objet : Mise à jour et modification du tableau des emplois.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'Association ODASS
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sylvie YONLI représentée par M. Maurice BOISDON, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Sylvaine LE STRAT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Claude MASURE.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n°CCAS-DEL2023-21 du 30 juin 2023 modifiant le tableau des emplois,

VU l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 4 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des emplois par la création d'un poste pour répondre aux besoins d'évolution de carrière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications du tableau des emplois pour le cadre d'emploi concerné,
- Approuve le tableau des emplois suivant,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Tableau des Emplois au 01/07/2023		EMPLOIS PERMANENTS au 17/11/2023			Délibération Décembre 2023
		Postes Budgétaires	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION NOUVELLE
Catégorie A - Attachés	Attaché	1 TC	1 TC		1 TC
Catégorie B - Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	2 TC			2 TC
	Rédacteur	1 TC			1 TC
Catégorie C - Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	6 TC	4 TC		6 TC + 1 TC => 7 TC
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	7 TC	7 TC		7 TC
	Adjoint administratif territorial	12 TC	4 TC	1 TC	12 TC
Total filière ADMINISTRATIVE		29 TC	16 TC	1 TC	30 TC
Catégorie C - Agents de maîtrise et Adjoints Techniques	Agent de Maîtrise Principal	1 TC	1 TC		1 TC
	Agent de Maîtrise	1 TC	1 TC		1 TC
	Adjoint Technique Principal 1ère cl	1 TC			1 TC
	Adjoint Technique Principal 2ème cl	2 TC	1 TC		2 TC
	Adjoints Techniques	6 TC			6 TC
Total filière TECHNIQUE		11 TC	3 TC	0 TC	11 TC
Catégorie C - Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	2 TC			2 TC
Total filière ANIMATION		2 TC			2 TC
Catégorie A - Assistants socio- éducatifs	Assistant socio-éducatif	4 TC			4 TC
Catégorie C - Agents sociaux	Agent social Principal 1ère cl	2 TC	2 TC		2 TC
	Agent social Principal 2ème cl	11 TC	7 TC		11 TC
	Agent social	39 TC	23 TC	12 TC	39 TC
Total filière SOCIALE		56 TC	32 TC	12 TC	56 TC

Tableau des Emplois au 01/07/2023		EMPLOIS PERMANENTS au 17/11/2023			Délibération Décembre 2023
		Postes Budgétaires	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION NOUVELLE
Catégorie A - Médecins	Médecin de 2ème classe	1 TC			1 TC
Catégorie A - Cadres territoriaux de santé paramédicaux	Cadre de santé de 1ère classe	1 TC			1 TC
Catégorie A - Infirmiers, rééducateurs, assistants médico- techniques cadres de santé	Cadre de santé	2 TC			2 TC
Catégorie A - Puéricultrices territoriales	Puéricultrice de classe normale	1 TC			1 TC
Catégorie A - Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1 TC			1 TC
	Infirmier en soins généraux de classe supérieur	2 TC			2 TC
	Infirmier en soins généraux	6 TC	0 TC	1 TC	6 TC
Catégorie B - Infirmiers territoriaux	Infirmier de classe supérieure	3 TC	2 TC		3 TC
	Infirmier de classe normale	1 TC			1 TC
Catégorie B - Aides-soignants	Aide-soignant de classe supérieure	1 TC			1 TC
	Aide-soignant de classe normale	4 TC	2 TC	0 TC	4 TC
Total filière MÉDICO-SOCIALE		23 TC	5 TC	1 TC	23 TC
TOTAL GENERAL		121 TC	56 TC	14 TC	122 TC

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 19/12/2023 et de sa réception par le représentant de l'Etat.

